



# CHSCT-D du Tarn et Garonne (82)

## Lettre ouverte au président

Monsieur le président du CHSCTD 82,

Malgré le calendrier fixé lors de l'unique CHSCTD de l'année 2019, il semblerait que vous ayez choisi de reporter le premier CHSCTD de l'année 2020 prévu le 24/02/2020 à 14h00.

Vous décidez de manière unilatérale, sans consulter les représentants des organisations syndicales et sans informer les autres membres siégeant au CHSCTD 82 que vous avez retenu cette date. Nous apprenons entre deux portes à la maison d'arrêt que la salle de réunion du SPIP a d'ores et déjà été réservée !

**Monsieur le président, la préparation, l'organisation et la tenue d'un CHSCTD ne se cantonne pas à bloquer une salle !**

Votre souhait de vous saisir de cette instance pour tenter d'améliorer les choses est elle toujours d'actualité en ce début d'année 2020 ou considerez vous que le CHSCTD soit une simple formalité ?

Vous n'êtes pas sans savoir que l'ensemble des personnels du ministère de la Justice, quels que soient leur corps d'appartenance, la médecine de prévention et les assistants de prévention répondent présents et souhaitent investir cet espace de travail et d'échange. Nous devons, pour la plupart d'entre nous jongler avec nos agendas, nos permanences, notre quotidien minuté, nos impératifs professionnels et personnels. Certains d'entre nous n'avons pas la main sur notre planning de travail, notre absence pour siéger au CHSCTD doit être anticipée pour éviter le rappel d'autres collègues, rappels qui sont déjà bien trop nombreux !

Nous vous rappelons que lors du CHSCTD du 8 novembre 2019, le dernier tiers des questions portées à l'ordre du jour a été survolé ! Il y a donc beaucoup à dire et à travailler !

**Quels que soient les services, les personnels travaillent dans des conditions de travail plus que dégradées !**

Vous aviez proposé au dernier CHSCTD votre contribution :

- vous vous étiez engagé à adresser un courrier au chef du département immobilier des services judiciaires du ressort du TGI de Montauban
- vous vous étiez engagé à adresser un courrier au Directeur Interrégional des services pénitentiaires de Toulouse pour remonter les difficultés de climatisation des locaux neufs du SPIP.

Et plus particulièrement concernant la maison d'arrêt : que proposez vous non plus en tant que président du CHSCTD mais en tant que chef d'établissement concernant notamment, entre autres problématiques, le poste à l'échauguette ou encore la chambre du personnel féminin occupée par certains gradés ?

### **Où en sont ces points à ce jour ?**

Alors, oui, la bonne nouvelle c'est que le SPIP dispose depuis le 03 février 2020 d'un bureau qui lui est propre, équipé de deux postes de travail complets sur les trois demandés, ainsi que du mobilié adapté (bureaux, armoires...) Il ne reste plus qu'à attendre que soient évacuées trois armoires et que le troisième poste de travail soit équipé de matériel informatique et un grand pas vers l'amélioration des conditions de travail des personnels du SPIP intervenant à la maison d'arrêt sera accompli !

**Nous vous rappelons qu'il y a un programme chargé pour 2020, notamment autour de la thématique liée aux risques psycho sociaux et concernant le travail autour des DUERP !**

Nous n'avons par l'ordre du jour du prochain CHSCTD mais il nous semble urgent de passer à l'étape suivante : une fois que l'état des lieux dans chaque service a été effectué, **il faut construire des actions de fond et s'engager dans une véritable politique de prévention.**

**LES AGENTS S EPUISENT DEPUIS TROP LONGTEMPS...**

**AGISSONS AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD !**

Montauban le 10/02/2020  
Les représentants CGT/SM au CHSCTD 82